



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 - BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, lundi 26 janvier 2015 à **18 heures 30**.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 16 janvier 2015.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,
Par délégation,

Les Bourgmestre et Echevins,

Virginie BLAIRON

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.

Communications de la tutelle.

- Le compte pour l'exercice 2013, de la Régie Foncière de la Commune de Boussu, voté par le Conseil Communal en date du 29 septembre 2014 est approuvé ;

- La délibération du 23 octobre 2014 par laquelle le Conseil Communal de Boussu établit, pour l'exercice 2015, une taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée ;
- Commune de Boussu – Budget de l'exercice 2015 voté en séance du Conseil communal en date du 24 novembre 2014 – Prorogation du délai de tutelle.
- La délibération du 24 novembre 2014 par laquelle le Conseil Communal e BOUSSU vote le budget pour l'exercice 2015de sa régie foncière est approuvée.

Diverses Ratifications de factures.

- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 50 du 06/05/2011 d'un montant de 117,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 63 du 28/03/2012 d'un montant de 123,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 58 du 05/06/2013 d'un montant de 177,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 116 du 10/05/2012 d'un montant de 183,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 20 du 29/02/2012 d'un montant de 183,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 72 du 09/10/2009 d'un montant de 186,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 161 du 15/11/2012 d'un montant de 193,50 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 18 du 14/03/2013 d'un montant de 199,50 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 4 du 24/11/2010 d'un montant de 208,50 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 4 du 27/02/2012 d'un montant de 216,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 3 du 28/02/2013 d'un montant de 258,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 145 du 24/11/2010 d'un montant de 306,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 43 du 03/06/2013 d'un montant de 309,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 37 du 12/03/2012 d'un montant de 364,50 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire -
- Acceptation de la facture n° 131 du 16/05/2012 d'un montant de 366,00 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu ;
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n° 6 du 19/01/2010 d'un montant de 367,50 € TVAC du fournisseur Centre Culturel de Boussu

REGIE FONCIERE

2. Demande de levée du cautionnement du trésorier de la régie foncière.

TRAVAUX

3. Plan particulier d'urgence et d'intervention : pénurie électrique.

MARCHES PUBLICS

4. Marché public de travaux – Réparations provisoires de la toiture de l'Eglise Saint-Géry. Approbation du projet et détermination du mode passation du marché.

5. Marché public de fournitures – Acquisition de coussins berlinois. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
6. Marché public de fournitures – Acquisition d'une machine à mettre sous enveloppe Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

ADMINISTRATION GENERALE

7. Désignation de Madame F. HUVELLE en qualité de Conseillère de l'Action Sociale en remplacement de Monsieur M. LENAIN, démissionnaire.
8. HYGEA – Assemblée Générale du 28 janvier 2015.
9. Organisation du Grand Ouest à Boussu – Mandat à l'Asbl Gy Seray
10. Désignation de 2 représentants par le Conseil Communal au sein de l'ASBL Ecole des jeunes du RBDB.

HUIS CLOS
